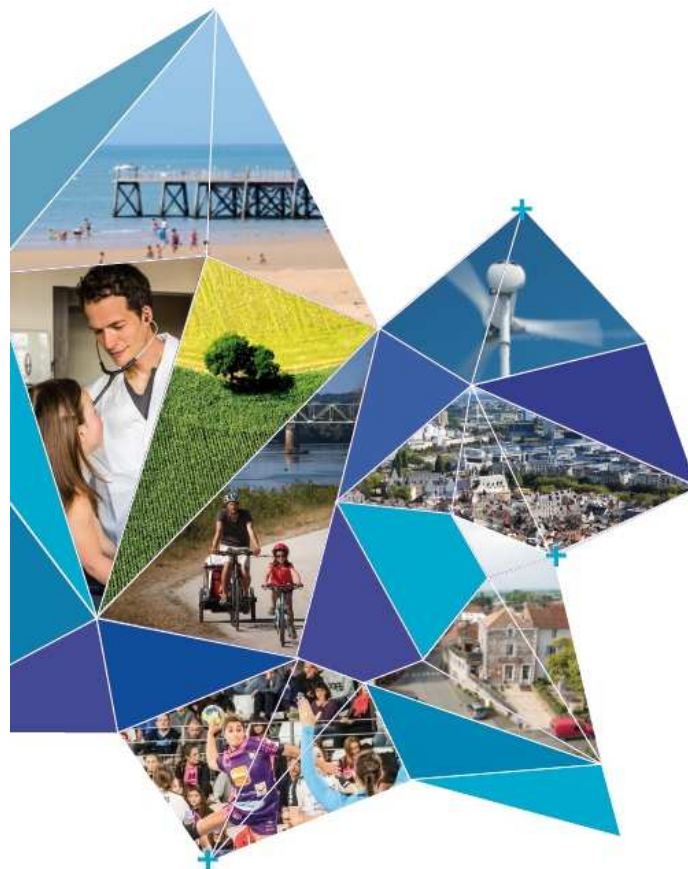


Le 26 septembre 2018

CONTRACTUALISATION

# La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes de Nozay

## 1,2 M€ pour accompagner les projets du territoire



- ① Communiqué de presse ..... p.2
- ② Exemples de projets développés par la CC de Nozay ..... p.3-4
- ③ Le territoire : Communauté de Communes de Nozay ..... p.5
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 ..... p.8
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité .....p.9

**CONTACT PRESSE - Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97

Le 26 septembre 2018

## Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Nozay

## 1,2 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 la Communauté de communes de Nozay doté de 1,2 M€.

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région en charge des territoires a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie avec Eric Rambaud, président la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires-Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des

intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de Communes de Nozay**, la dotation de la Région s'élève à **1 200 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de Communes de Nozay souhaite engager des projets autour de 8 thématiques prioritaires, détaillées ci-dessous.

### **Thématique 1 – Stimuler et renforcer la dynamique économique**

*Objectif* : Renforcer le positionnement économique externe de la Communauté de communes

*Projets à titre indicatif* :

- Réalisation d'un village d'artisans
- Aménagement du 1er étage de l'Hôtel d'Entreprises de la Zone de l'Oseraye.

### **Thématique 2 – Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels**

*Objectif* : Préserver et valoriser le paysage de bocage

*Projets à titre indicatif* :

- Etudes préparatoires au projet emblématique "Circuit des Etangs". Dépenses de fonctionnement.
- Réalisation du circuit cyclable des 7 étangs - tranche 1

### **Thématique 3 – Promouvoir et valoriser le patrimoine agricole en lien avec les ressources naturelles**

*Objectif* : Promouvoir les circuits courts et accompagner le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement.

*Projet à titre indicatif* :

- Travaux en cours par le groupe de travail sur la priorisation des actions à mener

### **Thématique 4 – Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs**

*Stratégie* : L'offre en équipements sportifs sera adaptée soit en rénovant certains équipements soit en construisant de nouvelles installations. Les disciplines concernées seront de portée intercommunale.

*Objectif* : Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires complémentaire des structures communales.

*Projets à titre indicatif* :

- Réhabilitation du plateau sportif de Nozay, objet de la visite.
- Construction d'un équipement sportif spécialisé ou réhabilitation d'un équipement existant.

### **Thématique 5 – Accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et valorisant le cadre rural**

*Objectif* : Mettre en place une politique communautaire innovante en matière d'habitat.

*Projets à titre indicatif* :

- Etudes préparatoires au projet communautaire d'habitat à finaliser innovant sur chaque commune.
- Projet communautaire d'habitat innovant sur chaque commune.

### **Thématique 6 – Veiller à l'existence d'une offre de services et équipements suffisante et de qualité**

*Objectif* : Favoriser l'accès de tous aux services et équipements

*Projet à titre indicatif* :

- Maison des Services Au Public : construction ou acquisition-réfection.

### **Thématique 7 – Transition énergétique**

*Objectifs* : Réduire la consommation d'énergie, réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage.

*Projets à titre indicatif* :

- Réalisation du diagnostic énergétique du territoire.
- Mise en œuvre d'une des actions prioritaires issues du diagnostic.
- Réhabiliter la déchetterie de Puceul.

### **Thématique 8 – Diversifier et améliorer l'offre en mobilité**

*Objectifs* : Valoriser l'offre et les initiatives existantes, développer les nouvelles formes de mobilité.

*Projets à titre indicatif* :

- Actions de communication et mise en place d'une application dédiée à la mobilité après la refonte du site internet de la Communauté de communes.
- Elaboration d'un schéma directeur intercommunal de liaisons douces.

## Visite du plateau sportif de Nozay

La Communauté de communes de Nozay a retenu, dans le cadre de son CTR 2020, une priorité visant à promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs. La réhabilitation du plateau sportif de Nozay illustre cette volonté.

La commune a fait le choix des aménagements suivants sur le plateau sportif :

- Réfection de la piste en enrobé
- Réfection des tracés des couloirs de courses de la piste d'athlétisme et des différents espaces
- Nettoyage du plateau central, actuellement en enrobé, et pose d'une couverture en béton bitumineux.
- Réfection des cheminements piétons, de la zone de lancer et de saut en longueur.

Les travaux ont débuté en mai 2018 et se sont achevés en juin 2018.

La dotation de la Région s'élève à 100 000 € pour un coût total de dépense éligible au CTR 2020 de 397 542 € HT.

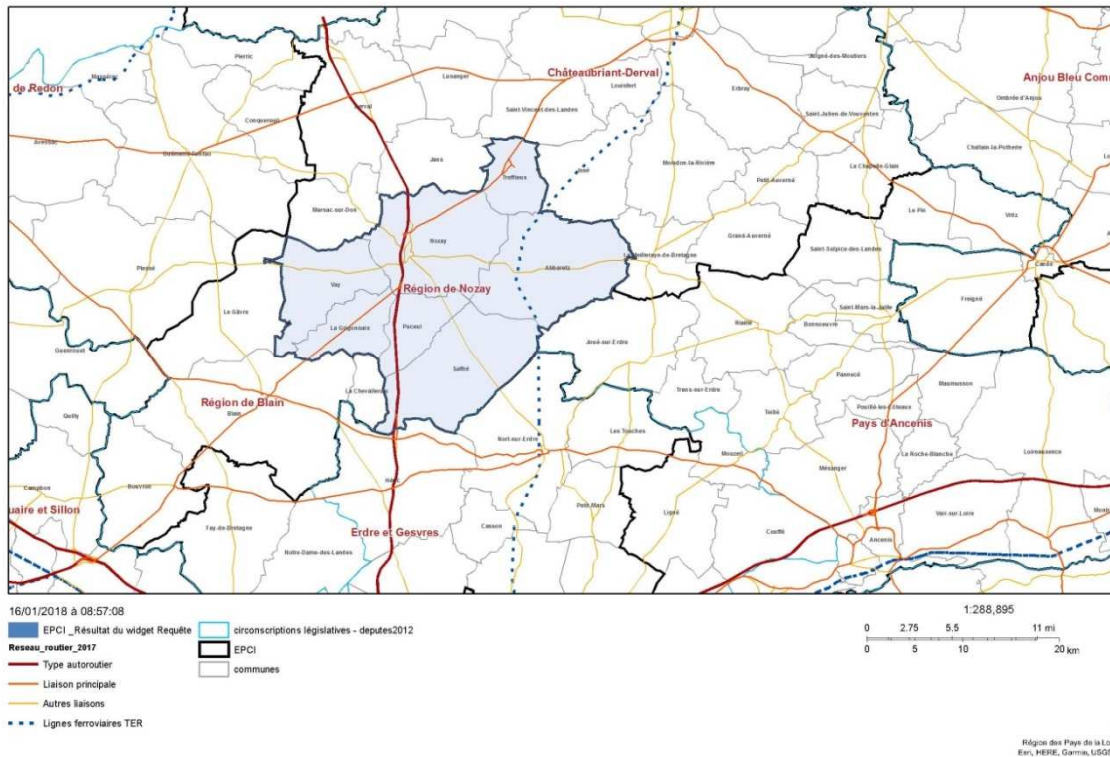
- Commune de Nozay
- 3 956 habitants
- Maire : Jean-Claude PROVOST

## La Communauté de communes de Nozay

La Communauté : 6 communes  
15 219 habitants  
Présidente : Claire Théveniau



Région de Nozay



6

### Les grandes caractéristiques du territoire

Située au nord de la métropole nantaise et limitrophe du pôle métropolitain, ce territoire est composé de 6 communes et compte 15 219 habitants (population municipale 2016). Le territoire, organisé autour du pôle structurant de Nozay, dispose de nombreux atouts :

- Situé dans l'aire urbaine nantaise, il connaît une forte croissance démographique (+ 2,8% de 1999 à 2008 puis +1,7% - Moyenne départementale = +1,4%).
- L'arrivée des nouveaux habitants permet un tissu associatif intégrateur mais également des services et des commerces de proximité.
- Un maillage du territoire par 4 zones d'activités et notamment la zone d'activités de l'Oseraye (industrie, logistique, artisanat, services tertiaires).
- Une économie diversifiée avec plus de 400 établissements représentant 1600 emplois dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services marchands.
- La réalité d'une présence agricole sur 73% des surfaces et 200 exploitations s'inscrivant dans un paysage de trames bocagères, d'espaces forestiers et à l'ouest, la forêt du Gavre, mais aussi une ressource en eau structurante.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

7

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR 2020). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés :** association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

## Chiffres clés de la contractualisation

### En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



## Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 %

des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

**Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nozay, 1 commune a bénéficié du FRDC et 1 commune du Fonds école à ce jour.**

### FRDC

Commune de Vay – Réhabilitation de la salle culturelle avec mise aux normes accessibilité (travaux de démolition, reconstruction, aménagement). La subvention régionale accordée est de 30 000 €.

### Fonds Ecoles

La demande de construction d'un restaurant scolaire pour la commune de la Grigonnais est en cours d'instruction.